

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00557
Numéro SIREN : 411 489 040
Nom ou dénomination : A.T.C.F.

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2022 sous le numéro de dépôt 9175

A.T.C.F.
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Parc d'Activités des Cortots 7 Rue des Ponnières
21121 FONTAINE LES DIJON
411 489 040 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente et un,
A 8 heures,

La société MELODI, Société par actions simplifiée au capital de 700 001 euros, ayant son siège social 7 rue des Ponnières – Parc d'activités, 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 502 618 614 RCS DIJON,

Associée unique de la société A.T.C.F.,

Après avoir exposé que la Société a dépassé au titre du dernier exercice clos deux des trois seuils fixés par la loi et les règlements et qu'elle est donc tenue, en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes,

Et qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle,

A pris les décisions suivantes relatives à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021, deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer la société :

SAS GRANT THORNTON
4 rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON
440 726 289 RCS NANTERRE

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027, en remplacement de la société **EXCO SOCODEC, commissaire aux comptes titulaire**.

La SAS GRANT THORNTON a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

L'associée unique, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce ci-dessus rappelées constate la cessation des fonctions de **M. Olivier GALLEZOT, commissaire aux comptes suppléant**.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société MELODI
Représentée par la société PIRETTI
Elle-même représentée par Monsieur Emmanuel AMPAUD

Emmanuel AMPAUD

✓ Certified by  yousign